

## LETTRE AUX ADHERENTS

Chers amis,

Pour commencer, et suite aux événements dramatiques qui ont frappé notre pays, nous espérons que vous et vos proches avez été épargnés par cette tragédie.

Le Comité Vallée de Chevreuse poursuit sa mission qui consiste à vous informer sur le devenir de la CCHVC et le développement de ses projets.

Voici donc en bref les nouveaux éléments qui concernent la définition des intercommunalités :

### **1. Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)**

Cette loi a été publiée au J.O. du 8 août 2015, voir note de synthèse publiée par l'Association des Maires de France (AMF) jointe. Les points principaux de cette loi sont les suivants :

- a. Le seuil démographique minimum des Communauté de Communes est fixé à 15 000 habitants assorti de cinq assertions (voir document) sans pour autant être inférieur à 5000 habitants.
- b. La mise en œuvre des Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) suivra le calendrier suivant :
  - i. La date butoir des projets de SDCI est reportée du 31 décembre 2015 (loi MAPTAM du 29 février 2012) au 31 mars 2016. Le projet SDCI 78 de la préfecture (voir point 2) a été remis aux communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Jusqu'en décembre les communes et EPCI donnent leurs avis sur le schéma et avant le 31 décembre 2015 le schéma et les avis sont transmis à la Commission Départementale de Coopération Départementale (CDCI au sein de laquelle siègent des élus).
  - ii. De janvier à mars 2016 la CDCI est consultée, le projet de schéma peut être amendé.
  - iii. Au plus tard au 31 mars le préfet arrête le projet schéma départemental
  - iv. De juin à août 2016, les communes et les EPCI sont consultés sur le projet.
  - v. De septembre à décembre 2016 se déroulent les éventuels arbitrages et passer outre.
  - vi. Au plus tard au 31 décembre 2016, le préfet fixe le nouveau périmètre.
  - vii. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les nouveaux périmètres entrent en vigueur.
- c. Au 31 décembre 2015 les schémas de mutualisation définis par les communes et EPCI doivent être remis soit avant l'arrêté du schéma territorial.

### **2. Le projet de schéma territorial des Yvelines**

Il confirme la CCHVC avec ses dix communes actuelles (Saint-Rémy, Chevreuse, Le Mesnil, Choisel, Dampierre, Senlisse, Saint-Forget, Saint-Lambert, Milon, Lévis). Des discussions sont en cours concernant deux groupes de communes en continuité territoriale avec la CCHVC :

- a. Les trois communes restantes au sein de la Communauté de Communes des Etangs (Les Bréviaires, Le Perray en Yvelines et Les Essart le Roi) forment un groupement de population



inférieur à 15 000 habitants, elles doivent donc rejoindre une autre EPCI. La tendance actuelle serait qu'elles rejoignent la Communauté d'Agglomérations Rambouillet Territoires.

- b. Bullion et Bonnelles, toutes deux membres de Rambouillet Territoires souhaitent rejoindre la CCHVC.

### 3. **Schéma de mutualisation des services**

La CCHVC a mandaté le cabinet KPMG afin qu'un premier rapport comprenant ce schéma de mutualisation des services puisse être voté par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015, conformément à la loi NOTRe.

Ce rapport sera soumis au vote du prochain Conseil Communautaire de la CCHVC le 1er décembre, il identifie les pistes de mise en commun des moyens humains, techniques et financiers de notre territoire.

Les délais imposés par la loi NOTRe ont laissé peu de temps au comité de pilotage de la CCHVC pour y travailler mais les premières pistes sont déjà là avec dans un premier temps un service "à la carte" pour les communes dans le cadre de conventions. A la clé : une gestion des marchés publics plus efficace, une mise en commun de certains services techniques, une réflexion sur une approche commune des services à la population (scolaire et petite enfance).

Parallèlement, le projet de territoire de la CCHVC est en cours d'élaboration. Et heureusement le législateur permet aux intercommunalités de faire évoluer le schéma de mutualisation par avenants successifs. Cela permettra à terme de mettre en cohérence le projet de territoire qui fixe les grands axes de développement de notre intercommunalité avec le schéma de mutualisation qui décrit les modalités (humaines, techniques et financières) de ce développement.

**Ce rapport de mutualisation est une première étape. Nous pensons que la CCHVC doit passer à la vitesse supérieure dès 2016, ne pas se limiter à des services à la carte et se doter de nouvelles compétences et de projets innovants. C'est la base sur laquelle doivent s'appuyer les intercommunalités pour réaliser des économies d'échelle substantielles.**

Nous pensons notamment à la petite enfance, au monde associatif, culturel et sportif, aux services techniques... Nous avons rencontré des maires et des élus qui sont prêts, aidons les à avancer !

Du point de vue du **Comité Vallée de Chevreuse**, la CCHVC a besoin de recruter un DGS (Directeur Général des Services) pour faire avancer les dossiers au quotidien et soutenir les élus.

### 4. **Demande de rencontre avec tous les maires de la CCHVC**

Face à ces enjeux très importants pour le devenir de notre territoire, le **Comité Vallée de Chevreuse** a demandé à rencontrer tous les maires de la CCHVC.

A cette date trois communes ont répondu favorablement : Choisel, Milon la Chapelle et Saint Rémy. Nous souhaitons bien sûr pouvoir rencontrer toutes les communes.

Nous vous tiendrons informés des résultats de cette démarche qui vise à accompagner la CCHVC dans la mise en œuvre de ses projets.



## **5. Conclusion**

Le **Comité Vallée de Chevreuse** poursuit l'action pour lequel il a été constitué :

- Œuvrer pour que le schéma territorial de la CCHVC actuelle soit au minimum conservé avec toutefois la possibilité d'y adjoindre les communes telles que Bonnelles et Bullion et d'autres de même identité territoriale, économique, sociale et environnementale.  
**A la date actuelle ni Chevreuse, ni Saint Rémy n'ont émis d'avis différent de leur positions antérieures prises de vouloir quitter la CCHVC.**
- Contribuer à la réalisation d'un schéma de mutualisation des services permettant à l'ensemble des communes de gagner en qualité de service et/ou réaliser des économies d'échelle en investissement et fonctionnement.
- Aider à l'épanouissement de projets ambitieux, innovants, à l'échelle de la CCHVC tel que l'éco-mobilité électrique (présenté au dernier Conseil Communautaire), le très haut débit et d'autres avec nos partenaires naturels tels que le PNR.

## **6. Information**

La prochaine réunion du Conseil Communautaire se tiendra le 1er décembre prochain à 20h30 en mairie du Mesnil Saint Denis. Plusieurs points à l'ordre du jour concernant les schémas de territoires et de mutualisation des services.

Bien à vous

Jacques Empinet

Président du **Comité Vallée de Chevreuse**